

Est-ce la fin du partenariat transatlantique ?

Nicolas de Boisgrollier

« **L**a crise [...] a laissé derrière elle un tel mélange de confusion, de défiance et de rancœur que les nombreuses disputes du passé apparaissent comme des divergences familiales mineures ».

Ce jugement pessimiste, que l'on aurait pu choisir d'appliquer à la crise irakienne, a été formulé en 1981 par un observateur allemand à propos des conséquences pour le lien atlantique de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique en 1979, tant les réactions des Européens et des Américains lui paraissaient divergentes¹. L'auteur identifie à cette occasion une accélération du processus d'éloignement des deux continents. Pourtant cette « crise afghane » n'apparaît même plus sur la liste que l'on dresse aujourd'hui des grands moments de tensions transatlantiques, tellement le lien transatlantique est souvent sollicité, et malmené. Les désaccords profonds qui se sont manifestés au sein de la famille atlantique sur la question irakienne seraient-ils cette fois-ci le symptôme de la dissolution progressive du partenariat transatlantique ?

L'identification en temps réel des ruptures historiques est un exercice périlleux. Que les tensions transatlantiques au sujet de l'Irak aient

constitué une crise de grande ampleur, cela fait peu de doute. Mais il importe de replacer le choc lui-même dans l'environnement au sein duquel il s'est développé, car c'est probablement là que des lignes de force se dégagent. Un panorama des principales facettes de la relation transatlantique permet d'en illustrer l'intensité et les contradictions mais aussi de mettre en perspective le potentiel sous-exploité des complémentarités politiques et stratégiques.

1. Après la crise irakienne, un nouveau chapitre ?

CRISE IRAKIENNE ET RELATIONS TRANSATLANTIQUES

Les trésors de diplomatie dont firent preuve les principaux protagonistes du Conseil de sécurité des Nations unies se retournèrent

1. J. Joffe, « European-American Relations: The Enduring Crisis », *Foreign Affairs*, vol. 59, n° 4, printemps 1981, p. 835.

contre eux. La résolution 1441 (votée à l'unanimité le 8 novembre 2002) se prêtant à deux lectures opposées quant aux conditions sus-

Encadré 1 Liste non exhaustive des malentendus transatlantiques (1949-2000)

- *Automne 1956* : Suez. L'intervention militaire franco-britannique sur le canal de Suez est condamnée par les États-Unis et par le Conseil de sécurité des Nations unies à l'initiative de Washington.
- *1954-1962* : La France n'a jamais pu convaincre ses alliés que c'est le communisme qu'elle combattait en Algérie.
- *Années 1960* : Mise en place d'une force nucléaire française indépendante ; les États-Unis du coup ne chapeautent pas complètement le potentiel nucléaire de l'Ouest.
- *Janvier 1963* : Double non du général de Gaulle à l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne (CEE) et à la proposition du président Kennedy d'un partenariat transatlantique rénové.
- *1966-1967* : La France se retire de l'organisation militaire intégrée de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et demande le départ des troupes étrangères du sol français.
- *1957-1975* : Guerre du Vietnam. Les Américains ne sont pas soutenus par les capitales européennes. Le général de Gaulle prédit l'échec de la politique américaine dans son discours de Phnom Penh (septembre 1966).
- *1973* : L'« année de l'Europe » souhaitée par Kissinger n'y fait pas recette. La guerre du Kippour envenime les relations euro-américaines.
- *1979-1983* : Euromissiles. Les Américains ont du mal à déployer leurs missiles en Europe pour répondre à l'installation des missiles SS-20 à l'Est.
- *Années 1990* : Européens et Américains sont rarement en phase dans la gestion des crises yougoslaves.

ceptibles de justifier une intervention armée, fut instrumentalisée aussi bien par les pays opposés à une guerre contre l'Irak de Saddam Hussein que par ceux qui y étaient favorables. L'appréciation politique contamina un processus d'inspection censé être de nature technique. Si l'opposition entre adversaires et partisans d'une intervention en Irak ne se résume pas à un simple affrontement franco-américain, ce dernier la cristallisa pour en devenir le symbole. Tels deux paquebots dont les routes se croisent mais qui ne peuvent plus – ou ne veulent plus – en changer, les États-Unis et la France sont entrés en collision sur le dossier irakien. Contrairement aux anticipations de nombreux analystes américains, la France n'est pas rentrée dans le rang. Le choc fut aussi brutal que médiatique.

Les États-Unis étaient déterminés à résoudre le dossier irakien, par la force s'il le fallait. Le traumatisme des attentats du 11 septembre 2001 combiné à l'obsession irakienne d'une partie de l'Administration américaine (qui remontait aux conditions de « débouclage » de la guerre du Golfe de 1991) y conduisait. Une fois la décision prise, il restait les questions suivantes : quand l'attaque aurait-elle lieu ? Quels pays allaient se joindre à l'offensive ? Enfin – et surtout – l'opération recevrait-elle l'aval du Conseil de sécurité des Nations unies ? La France cherchait, elle, à donner sa chance au processus d'inspection avant d'envisager un recours à la force dont elle espérait qu'il ne serait pas nécessaire. Une approche complémentaire, qui aurait consisté pour les États-Unis à renforcer la posture négociatrice de la France (et d'autres) en crédibilisant la menace d'utilisation de la force, n'a pas été retenue².

Une des particularités de cette nouvelle crise transatlantique fut de survenir à un moment de fluctuations. Fluctuation d'abord de l'Union

2. Pour une histoire immédiate de la crise transatlantique, voir Gordon et Shapiro (2004).

européenne qui tenta en vain de formuler une réponse commune alors même qu'elle préparait son élargissement ; elle finit par étaler ses divisions au grand jour. Des pays comme l'Italie et le Royaume-Uni, ainsi que de nombreux futurs membres de l'Union européenne, s'alignèrent sur la position américaine, tandis que se structurait autour d'un rôle franco-allemand le camp opposé à une intervention armée contre l'Irak. L'embryonnaire politique étrangère commune ne résista pas à cette nouvelle tempête du désert. Fluctuation surtout de l'environnement international, d'abord parce que l'électrochoc du 11 septembre n'avait pas encore été absorbé par le système international, également parce que la relation transatlantique n'en finissait plus de chercher sa raison d'être post-guerre froide. C'est probablement la violence du choc, cumulée à la nature fluctuante de l'environnement dans lequel il est survenu, qui donne sa spécificité à la crise irakienne dans l'histoire mouvementée des relations transatlantiques.

UNE VOLONTÉ RÉCIPROQUE DE TOURNER LA PAGE

Un remaniement d'équipe dirigeante est souvent l'occasion de donner un nouvel élan à une politique, quand ce n'est pas celle de l'infléchir. La réélection de George W. Bush à la présidence des États-Unis, le 3 novembre 2004, n'a pas dérogé à cette règle. Dès le début de son deuxième mandat, le ton change pour devenir moins martial et plus conciliant. Les déclarations au sujet des ennemis à abattre passent au second plan, la vision que les États-Unis proposent au monde – l'expansion de la démocratie comme moyen d'assèchement du terrorisme –, au premier.

Au-delà de la forme, la deuxième Administration Bush semble opérer des revirements de politique significatifs. Ainsi, un quart de siècle après la prise d'otages de 52

de leurs ressortissants à Téhéran, les États-Unis acceptent d'accompagner la négociation que l'Union européenne mène avec la République islamique d'Iran au sujet des activités nucléaires de cette dernière. Le règlement du conflit israélo-palestinien, qui ne peut pas avancer sans une implication active des États-Unis, semble revenir au premier plan des préoccupations de l'Administration américaine. Enfin, et plus généralement, la politique étrangère du début du second mandat Bush paraît privilégier une politique moins unidimensionnelle. Quand il déclare à Bruxelles le 21 février 2005, « nous nous sommes rendu compte qu'une définition étroite de la sécurité n'était pas suffisante », le président américain semble se rapprocher de la conception dominante en Europe.

Changement de ton, évolution significative sur certains dossiers : la deuxième Administration Bush n'aurait plus grand-chose à voir avec la première. La situation est en fait beaucoup plus nuancée que cela. Relevons d'abord les trois importantes propositions de nominations du mois de mars 2005 : celle du « faucon » John Bolton, chargé des questions de sécurité internationale au département d'État, comme nouvel ambassadeur américain auprès du Conseil de sécurité des Nations unies³ ; Paul Wolfowitz (adjoint de Donald Rumsfeld), l'un des principaux artisans de l'invasion de l'Irak et figure de proue du mouvement néo-conservateur, est quant à lui proposé par la Maison-Blanche à la présidence de la Banque mondiale ; enfin Karen Hughes, une proche conseillère du président Bush, prend en charge la diplomatie publique (*public diplomacy*) au sein du département d'État. Ces propositions de nominations très symboliques et un peu à contre-emploi n'ont pas été bien reçues par la communauté internationale, ce qui ne les empêche pas d'être politiquement

3. Nomination débattue au Sénat au moment de la rédaction de ce chapitre.

astucieuses. Elles renvoient en effet les internationalistes à leur propre discours, d'abord parce qu'elles contribuent *de facto* à redonner de l'importance aux institutions dont il était reproché aux États-Unis de ne pas tenir compte, ensuite parce qu'elles permettent à la nouvelle Administration de jouer sur une palette plus importante de leviers dans la poursuite de ses objectifs de politique étrangère. Le passage d'un mandat à l'autre verrait ainsi le remplacement d'une stratégie monolithique d'affrontement du terrorisme par une stratégie d'étouffement plus complète, voire plus subtile.

LES NON-DITS DE L'APRÈS-IRAK

La secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice déclara à Paris le 8 février 2005 : « Nous avons eu nos désaccords. [...] Il est temps d'ouvrir un nouveau chapitre dans notre relation. » C'est en soi une bonne chose de tourner une page difficile et d'entamer la suite. Encore faut-il être d'accord sur la teneur de cette page et s'assurer que son contenu ne s'invitera pas dans le chapitre suivant. Or, si tout le monde s'accorde sur l'intensité des désaccords survenus lors de la crise irakienne, les leçons que chacun en tire – celles-là mêmes qui vont donner le ton du nouveau chapitre – sont bien différentes. Aux yeux de l'Administration américaine, les conséquences de la campagne irakienne sont aussi positives que nombreuses : la Libye s'est empressée de rentrer dans le rang ; la Syrie est plus sensible aux pressions internationales ; en votant, les Irakiens ont avivé la flamme démocratique de l'ensemble des pays de la région. La théorie des dominos est de retour, mais elle est cette fois positive. Quand le ministre américain de la Défense évoque l'Irak de l'après-Saddam Hussein, il l'inclut sans ambages dans un grand printemps démocratique mondial qui englobe l'Ukraine et les territoires palestiniens⁴. Le cas irakien est normalisé, voire banalisé.

En insistant sur les évolutions démocratiques positives, tout en leur attribuant une cohérence d'ensemble, les États-Unis s'éloignent de la rhétorique guerrière que beaucoup d'Européens reprochaient au premier mandat du président Bush. Cependant, il n'est pas sûr que l'ensemble des Européens identifient clairement l'« avancée de la liberté » ou le « moment d'opportunité » évoqués par George Bush dans son discours de Bruxelles. La nouvelle stratégie américaine d'étouffement du terrorisme paraît se rapprocher de la position européenne, à savoir la prévention des contextes favorables au développement du terrorisme et une lutte déterminée contre les terroristes, mais ce rapprochement reste superficiel. L'Irak présente en effet la caractéristique singulière de valider les thèses opposées des protagonistes. L'absence d'armes de destruction massive dans ce pays – une des raisons, peut-être la principale, invoquées par les partisans d'une invasion – conforte les opposants au conflit. L'émergence d'une démocratie en Irak (ou en tout cas la disparition d'une dictature implacable) justifie *in fine* l'invasion aux yeux de ses partisans. Comme si tout le monde, finalement, avait eu raison.

Parce qu'Européens et Américains ne sont pas allés au bout de l'analyse de leurs profonds désaccords pendant et autour de la crise irakienne – et aussi parce qu'il fallait bien aller de l'avant –, il est à craindre que les discours convergents sur les bienfaits de la démocratie et la nécessaire lutte contre le terrorisme, bâtis sur l'ambiguïté fondamentale du conflit irakien, ne cèdent la place à des désaccords tactiques voire stratégiques sur les grandes questions internationales à venir. En n'abordant pas de front l'une des conséquences essentielles de la crise irakienne – la confiance brisée entre des alliés traditionnels –, Américains et Européens sont repartis avec un handicap

4. Nice, 10 février 2005, <www.dod.gov/transcripts/2005/tr20050210-secdef1568.html>.

important, ce qui risque de rendre plus difficile la mise en œuvre des complémentarités issues de leur différence de positionnement.

Dans un tel contexte, comment se dessine l'avenir ? Avant de dégager les points saillants de la relation politico-stratégique, considérons les caractéristiques de fond de la relation transatlantique contemporaine.

2. Le substrat culturel et économique transatlantique

DES DIFFÉRENCES SOCIOCULTURELLES QUI S'EXACERBENT ?

Les États-Unis et l'Europe partagent des valeurs fondamentales, parmi lesquelles la démocratie, les droits de l'homme et le respect de la règle de droit. Bâties sur un socle de valeurs communes, les deux entités sont proches l'une de l'autre. Si de tels rappels sont aujourd'hui nécessaires, c'est que ces affirmations ont subi ces dernières années nombre d'assauts. Une des charges les plus visibles a été celle de l'analyste américain Robert Kagan en juin 2002. Son article « Puissance et faiblesse », aussi brillant que caricatural (et dont le retentissement est sans doute le reflet des doutes transatlantiques sous-jacents d'avant même la crise irakienne), s'ouvre sur cette phrase : « Il faut cesser de faire comme si Américains et Européens avaient une vision commune du monde, voire comme s'ils vivaient sur la même planète⁵ ». Selon Kagan, il existerait une tendance divergente lourde entre les deux continents qui s'explique essentiellement par un rapport inversé à la puissance : les Européens privilégient aujourd'hui la diplomatie à la fois parce qu'ils sont devenus faibles et que les Américains – qui disposent de la

force et sont prêts à l'utiliser – se chargent de faire régner l'ordre à l'échelle mondiale. Le résultat est qu'Europe et États-Unis sont désormais sur deux planètes différentes. Par-delà cette analyse, à laquelle nous ferons écho dans ce chapitre, trois domaines nous semblent mériter une attention particulière : la démographie, la religion et l'identité.

La divergence démographique

La grande faiblesse de l'Europe, c'est sa démographie. Or la démographie conditionne, sur le long terme, tout le reste. Selon la Commission européenne, « l'Europe connaît aujourd'hui des changements démographiques sans précédent par leur ampleur et leur gravité. En 2003, l'accroissement naturel de l'Europe fut de seulement 0,04 % par an⁶ ». Le taux de fécondité au sein de l'Union européenne est d'environ 1,5 contre plus de 2 aux États-Unis⁷. La part de la population de plus de 65 ans dans la population totale serait de 30 % dans l'Europe des Vingt-cinq en 2050, contre 20 % aux États-Unis.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'Europe est mal à l'aise face à l'immigration, deuxième composante du phénomène démographique. Or on voit difficilement comment elle pourra s'en passer. Selon des projections de l'Organisation internationale du travail (OIT), la poursuite des tendances démographiques actuelles impliquerait une baisse de l'ordre de 20 %, d'ici à 2050, du niveau de vie par habitant au sein de l'Union européenne⁸. Celle-ci gagnerait à mettre en place une politique qui ajuste l'immigration aux besoins et à ses capacités d'accueil, ce que certains pays membres ont commencé à faire.

5. Voir Kagan (2002).

6. Livre vert, « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations », Commission des Communautés européennes, 16 mars 2005 [COM(2005)94], p. 4.

7. Le taux de renouvellement d'une population est de 2,1 enfants par femme.

8. *Le Monde*, 22 février 2005.

Le thème de la « floridisation » de l'Europe (la Floride est un État de prédilection des retraités américains) était très en vogue aux États-Unis il y a quelques années ; c'est maintenant devenu un fait sur lequel on ne s'attarde même plus. Le contraste entre les pays européens et les États-Unis est nettement à l'avantage de ces derniers. En outre, ces disparités démographiques impliquent à terme une posture vis-à-vis du monde et un regard sur celui-ci qui sont différents. Dans ce domaine, le Vieux Continent porte particulièrement bien son nom.

La réactualisation des différences religieuses

La différence de rapport au fait religieux entre les deux continents n'est pas nouvelle. Rappelons que les premiers émigrants vers les États-Unis fuyaient les contraintes religieuses de l'Europe. La déclaration d'indépendance américaine en appelle au « Juge Suprême de l'univers » et à la « divine Providence ». De grands auteurs ont insisté sur cette différence : Alexis de Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique* (1835-1840) s'est penché sur le « spiritualisme si exalté » de certains Américains tandis qu'André Siegfried notera lui « cette façon de mesurer le sentiment religieux au budget des Églises⁹ ». Ce n'est pas le président Bush en particulier mais tous les présidents des États-Unis qui invoquent Dieu à la fin de leurs principaux discours.

La réactualisation de cette vieille différence entre l'Europe et les États-Unis semble avoir une double origine. La première explication vient d'Europe. L'Union européenne estime que son processus d'unification doit reposer sur un socle laïc. La religion y apparaît de plus en plus nettement comme un sujet qui divise. La thématique religieuse est donc évincée au maximum du discours politique. La seconde explication vient, elle, des États-Unis, où religion et pouvoir semblent plus encore en osmose qu'auparavant, avec notamment le rôle joué

par la droite ultrareligieuse au sein du parti républicain. Ce n'est plus la religion comme élément constituant de la vie politique américaine mais la religion instrumentalisée par un camp contre un autre. Les convictions religieuses deviennent des vecteurs de l'expression partisane. Les sujets qui heurtent fortement les sensibilités religieuses – avortement, mariage homosexuel – reviennent en permanence sur le devant de la scène aux États-Unis alors qu'en Europe les pages sont volontiers tournées sur ces questions, même lorsqu'elles ne sont pas réglées sur le fond. On ne peut pas encore savoir si cette différence réactivée va durer et contribuer au développement de perspectives divergentes. Ce qui est sûr, c'est que les dynamiques propres aux deux continents sont aujourd'hui très différentes.

Le rôle des identités nationales

En ce qui concerne plus généralement les évolutions des identités nationales, qui influent sur la formulation de la politique étrangère, trois éléments méritent d'être relevés. Au-delà des éléments quantitatifs de la puissance, un pays développe une influence par l'intermédiaire de son *soft power* (faculté d'amener les autres à vouloir ce que l'on veut soi-même), comme par exemple les liens culturels¹⁰. L'Europe dispose dans ce domaine d'un réservoir important. Les opinions publiques doivent également être prises en compte. Ainsi, la vigilance de leurs citoyens par rapport à l'utilisation de la force et à la politique menée par les États-Unis sont deux contraintes majeures des gouvernements européens. Selon une étude de juin 2004, 58 % des Européens considèrent le leadership américain comme « fort peu souhaitable¹¹ ». Enfin, rappelons la

9. A. Siegfried, *Qu'est-ce que l'Amérique*, Paris, Flammarion, 1938, p. 34.
10. Voir J.S. Nye, Jr., *The Paradox of American Power*, New York, Oxford University Press, 2002.

11. *Transatlantic Trends 2004*, German Marshall Fund of the United States, <www.transatlantictrends.org>.

notion d'« exception culturelle » (idée que les biens culturels ne sont pas des marchandises comme les autres et doivent donc faire l'objet de réglementations *ad hoc*) mise en avant par les Européens, sous l'impulsion de la France, et destinée à contrebalancer la prééminence américaine. Si deux tiers des Français et des Allemands déclarent apprécier la culture populaire américaine, ils sont encore plus nombreux à regretter la propagation des idées et des coutumes de ce pays¹².

C'est avec ces différences socioculturelles à l'esprit qu'il faut aborder les relations économiques transatlantiques, qui présentent un visage très différent.

UNE IMBRICATION CROISSANTE DES ÉCONOMIES

Des modèles économiques différents

Bien que cousins, les modèles économiques européen et américain sont différents. Ce dernier privilégie la responsabilité individuelle, socialise moins les revenus (les prélèvements obligatoires sont aux États-Unis de 15 points inférieurs à la moyenne de l'Union européenne d'avant l'élargissement) et offre un niveau de protection sociale inférieur au niveau moyen de l'Union européenne des Quinze. Ces différences sont connues. Plus difficile à déterminer est le fait de savoir s'il y a convergence ou divergence accrue des deux modèles.

Le projet de traité constitutionnel européen qualifie le modèle de l'Union européenne d'« économie sociale de marché hautement compétitive », expression intéressante à plus d'un titre¹³. Elle représente d'abord la définition consensuelle la plus récente qui existe du modèle européen. Ensuite, sa première partie se réfère à la définition classique du modèle allemand, ce qui n'est pas anodin tant ce der-

nier présente des caractéristiques fortes, particulièrement dans le domaine social. Enfin, à la notion d'économie sociale de marché a été accolée l'expression « hautement compétitive », comme pour signifier que les deux éléments ne sont pas nécessairement incompatibles. Quel que soit le destin (électoral) du texte de la Constitution européenne, ces notions représentent les caractéristiques principales du modèle tel qu'il est défini par les Européens.

Aux États-Unis, le concept d'économie sociale de marché n'existe pas. L'objectif recherché est essentiellement un fonctionnement optimal de l'économie de marché, la régulation devant être maintenue (en tout cas en théorie) à un niveau minimum. Les économies européennes y sont souvent considérées comme rigides et incapables de résoudre le problème du chômage.

Plutôt que de divergence accrue, il s'agit de l'enracinement d'une différence, par l'intermédiaire, ici encore, de la construction européenne. Celle-ci doit intégrer en permanence les questions d'ordre social pour s'assurer du soutien de la population de certains pays (dont celle de la France) qui s'inquiète d'autant plus d'une évolution libérale possible de l'Europe qu'elle craint déjà les effets de la mondialisation. Ainsi, 71 % des Italiens estiment que c'est le rôle de l'État de soutenir les personnes en difficulté, contre 34 % aux États-Unis¹⁴. Par ailleurs, la construction européenne implique des règles du jeu communes – destinées notamment à assurer un minimum de cohérence et de visibilité – qui sont autant de contraintes. Les États-Unis, qui opèrent en solo, peuvent opter pour de brusques changements de politique économique au gré des alternances.

12. *Pew Global Attitude Survey*, 2002.

13. Article I-3.

14. *Pew Global Attitude Survey*, 2004.

Une interdépendance économique complexe qui se renforce

L'état de mouvement permanent de l'économie mondiale occulte parfois une réalité fondamentale : la relation entre les États-Unis et l'Europe reste la relation économique bilatérale la plus importante au monde. Chaque entité est le principal partenaire commercial de l'autre¹⁵.

Encadré 2 Le duel Airbus-Boeing

Airbus bénéficie de prêts subventionnés de la part des États européens qui sont à l'origine du projet industriel. Ces prêts ne sont remboursables qu'à partir du moment où un modèle d'avion devient rentable, ce qui déclenche également le paiement de royalties. Boeing se bat depuis longtemps contre ces subventions dont il estime qu'elles entraînent une distorsion de concurrence et ne sont pas en conformité avec les règles du commerce international.

Airbus insiste de son côté sur les aides indirectes dont bénéficie Boeing : des subventions par le biais de contrats civils et militaires ; des avantages fiscaux accordés par certains États ; et, plus récemment, des prêts subventionnés du Japon, où est conçue et développée une partie du dernier modèle de Boeing, le 787.

En 1992, les deux parties avaient signé un accord qui limitait l'enveloppe des prêts subventionnés à Airbus à un tiers de ses coûts de développement et les subventions publiques indirectes à Boeing à 4 % de son chiffre d'affaires. Les États-Unis ont dénoncé cet accord en 2004, année au cours de laquelle Airbus a dépassé son concurrent par le nombre d'avions vendus et dévoilé l'ambitieux programme de l'A380.

Les deux concurrents ont finalement porté le contentieux devant les instances de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) bien qu'ils y aient chacun beaucoup à perdre, d'où leur peu d'entrain initial malgré l'intensité de leur rivalité.

Au-delà des échanges commerciaux, cette intensité économique se retrouve – de façon plus significative encore – dans l'imbrication des patrimoines respectifs. Les illustrations de ce phénomène sont nombreuses. En 2002, près d'un quart de l'indice CAC 40 (les 40 premières capitalisations de la Bourse de Paris) était détenu par des fonds de pension anglais et américains¹⁶. Deux tiers des investissements américains réalisés à l'étranger en 2003 se sont dirigés vers l'Europe. La réciproque est également vraie. Près des trois quarts des investissements étrangers aux États-Unis sont européens. Les Européens investissent dans le seul État du Texas plus que les Américains ne le font au Japon et en Chine. L'économie transatlantique représente environ 40 % de l'économie mondiale.

La complexité des liens dans le domaine économique relativise bien souvent la notion même de nationalité d'entreprise, les produits étant souvent le résultat de « co-productions ». C'est par exemple le cas d'Airbus et de Boeing, aussi emblématique que soit leur duel. L'hebdomadaire britannique *The Economist* évalue à 5 milliards de dollars les investissements que chaque société effectue sur l'autre continent, en utilisant d'ailleurs souvent les mêmes fournisseurs. C'est ainsi que la société française Snecma produit en collaboration avec la société américaine General Electric des éléments aussi bien du moteur du *Boeing 747* que de celui de l'*Airbus A330*.

Si le boycottage des produits français au moment le plus fort de la crise transatlantique en est resté à des manifestations aussi déprimantes que symboliques, c'est aussi parce que nombre de ces produits sont fabriqués aux États-Unis, où près de 600 000 personnes travaillent pour des entreprises françaises. En fait, au cours de l'année 2003, et ce, en dépit

15. Sauf indication contraire, les données chiffrées de cette partie sont tirées de Hamilton et Quinlan (2004).

16. *Le Monde*, 22 juin 2002.

du retentissement et de la virulence des désaccords bilatéraux, les investissements américains en France ont augmenté de plus de 10 % par rapport à l'année précédente.

Concurrence et coopération entre deux géants économiques

L'interdépendance entre l'Europe et les États-Unis multiplie les occasions de friction entre deux puissantes entités économiques dont les intérêts peuvent diverger. Cette concurrence se manifeste principalement dans trois domaines.

Dans le *domaine commercial*, l'Europe s'affirme très nettement. Alors que l'Union européenne cherche à développer une politique étrangère et de sécurité commune, le commissaire européen chargé du Commerce incarne déjà l'unité et la puissance de l'Union. Il y a longtemps que les Américains ne demandent plus le numéro de téléphone de l'Europe dans ce domaine¹⁷. L'Europe est une grande puissance commerciale. Du fait de leur interdépendance et de leur puissance économique respective, l'Europe et les États-Unis sont condamnés à s'entendre. Il y aura toujours à un moment donné un certain nombre de litiges devant les instances de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais ceux-ci, s'ils sont bien gérés, n'empêcheront pas la formidable machine économique transatlantique de tourner, au bénéfice des deux parties.

La concurrence entre les deux géants économiques se manifeste également, et de plus en plus, dans la *sphère monétaire*. Théorisé par Jacques Rueff et dénoncé en son temps par le général de Gaulle, le « privilège exorbitant du dollar » – à savoir la possibilité pour les États-Unis, du fait du statut de monnaie de réserve internationale du dollar, de libeller leur dette dans leur propre devise – a perduré jusqu'à aujourd'hui, même s'il s'est atténué. Certains observateurs anticipent une perte de suprématie de la devise américaine sous l'ef-

fet conjugué de la concurrence de l'euro (celui-ci présentant une alternative au moins partielle au dollar) et des déficits commerciaux et budgétaires des États-Unis (ceux-ci devant être financés, ce qui implique que le reste du monde y soit prêt). Toujours est-il que l'Union européenne (ou tout au moins les douze pays de la zone euro) et les États-Unis sont en concurrence, là comme ailleurs, et que leurs intérêts dans le domaine monétaire peuvent diverger. Une Administration américaine mène toujours une politique du dollar (qu'elle soit celle d'un dollar fort ou d'un dollar faible), celle-ci faisant partie de la « boîte à outils » de la politique extérieure américaine prise dans le sens le plus large. L'Administration Bush affirme souhaiter un dollar fort mais ses décisions macroéconomiques ne vont pas clairement dans ce sens. Le fait est que la devise américaine s'est dépréciée de près de moitié par rapport à l'euro au cours de la première présidence Bush.

Enfin, Europe et États-Unis se font concurrence mais travaillent aussi ensemble, sur les *marchés de la défense*. En 2004, les États-Unis ont consacré à leur défense 454 milliards de dollars (opérations irakienne et afghane comprises) alors que l'ensemble des pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), hors États-Unis, y consacraient 172 milliards de dollars. L'accès à ce marché est difficile pour les sociétés étrangères qui doivent faire face à un protectionnisme souvent déguisé, ce qui explique d'ailleurs en partie les coopérations transatlantiques. Lorsqu'il s'agit de dépenses militaires, les considérations politiques et celles qui ont trait à la sécurité nationale jouent un rôle important. L'attribution en 2005 du marché des hélicoptères présidentiels à la firme anglo-italienne Agusta Westland illustre ces deux points : aussi bien l'Italie que le Royaume-Uni sont des

17. « L'Europe ? Quel numéro de téléphone ? », mot attribué à Henry Kissinger lorsqu'il était secrétaire d'État.

partenaires proches des États-Unis ; et les hélicoptères seront construits localement par la firme américaine Lockheed Martin.

Des auteurs ont popularisé le concept de *co-opétition*, néologisme anglais qui combine les termes de coopération et de compétition, afin de mieux rendre compte de la réalité de la stratégie des entreprises qui forment des alliances alors même qu'elles sont en concurrence¹⁸. Ce terme s'applique également aux relations économiques entre États, qui s'affrontent et coopèrent dans un même mouvement. Cette dualité se retrouve dans la relation politico-stratégique, même si les complémentarités y sont moins mises en valeur.

3. Des différences d'approche, un potentiel de complémentarités

136

LES MULTIPLES COOPÉRATIONS TRANSATLANTIQUES : L'EXEMPLE FRANCO-AMÉRICAIN

Tels les trains qui arrivent à l'heure, les sujets d'entente entre l'Europe et les États-Unis font peu parler d'eux. C'est particulièrement vrai des coopérations franco-américaines, dont la liste est pourtant longue : la coopération anti-terroriste bilatérale est efficace et fructueuse ; des commandos français participent aux côtés des Américains à la recherche d'Oussama Ben Laden ; en octobre 2004, alors que la relation entre les deux pays restait difficile, ils soumettaient conjointement un texte au Conseil de sécurité qui servit de base à la résolution 1559 enjoignant la Syrie de se retirer du Liban ; tous deux ont participé ensemble à la stabilisation d'Haïti en 2004. La réalité de la relation entre les deux pays est ainsi bien plus

complexe que la caricature qui en est souvent faite, notamment par ceux – des deux côtés de l'Atlantique – qui ont intérêt à en éclairer la face négative.

Mentionnons également le cas de l'OTAN. Le fait que la France occupe une place à part au sein de l'organisation atlantique est souvent rappelé, à raison puisque Paris gagnerait à normaliser totalement ses relations avec celle-ci (et a d'ailleurs tenté de le faire au milieu des années 1990). Mais cela occulte trop souvent un fait très important : la France est le deuxième contributeur de troupes aux opérations militaires de l'Alliance (17 % des forces engagées en février 2005). Prompte à la critique aussi bien de la gestion du lien transatlantique (qu'elle estime faussé en faveur des États-Unis) que des moments d'unilatéralisme américain, la France n'en est pas moins un pilier essentiel de l'OTAN. Ces coopérations franco-américaines illustrent les opportunités de collaboration qui existent dans de nombreux domaines entre les deux rives de l'Atlantique, et ce, malgré les différences d'approches – analysées ci-dessous – qui se manifestent.

DES POSTURES INTERNATIONALES DIFFÉRENTES

Innovations stratégiques américaines contre frilosités européennes

Par pragmatisme, réactivité et souci d'efficacité, les Américains réajustent régulièrement leur doctrine, pour prendre en compte les changements intervenus sur la scène internationale. La dernière version de la stratégie de sécurité nationale l'a amplement montré, en

18. A. Brandenburger et B. Nalebuff, *Co-opétition*, New York, Doubleday, 1996 (traduction française : *La Co-opétition : une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération*, Paris, Village mondial, 1996).

insistant notamment sur le principe de préemption, à savoir la possibilité pour un État d'intervenir afin d'anéantir à sa source une menace qui le vise de façon imminente¹⁹. Cette même stratégie énonce le principe des coalitions *ad hoc* mises en place pour gérer un problème donné. Ce concept, réaffirmé par Donald Rumsfeld au début de la seconde Administration Bush, remet en cause le principe – lui-même révolutionnaire à l'époque – des alliances permanentes, fondement de la politique étrangère et de sécurité des États-Unis depuis la fin des années 1940.

Le problème n'est pas uniquement l'innovation stratégique tous azimuts des Américains – pour le meilleur et pour le pire – mais son pendant, à savoir la frilosité des Européens dans ce domaine. Instinctifs partisans du statu quo stratégique, notamment parce qu'ils privilégient la stabilité du système international, les Européens s'inquiètent de quelques lignes dans la doctrine de sécurité des États-Unis. Ils hésitent pour leur part à mettre de côté des concepts stratégiques nés dans d'autres contextes et qui ne sont plus nécessairement adaptés à la situation contemporaine. Pour ne pas se retrouver en permanence en position de réagir, les Européens ne devraient-ils pas innover plus et agir dans ce domaine, comme ils le font si efficacement dans d'autres ? Leur posture attentiste les amène à copier les États-Unis. Ainsi la (première) stratégie de sécurité européenne, née en réaction à la version américaine, ne s'en distingue-t-elle qu'insuffisamment. L'immobilisme dans le domaine politico-stratégique présente un autre inconvénient : il prive d'une capacité essentielle, celle de surprendre.

L'exemple du « Grand Moyen-Orient »

Les Européens sont capables de grands desseins pour leur continent. Le processus d'union européenne est remarquable aussi bien par l'ampleur de la vision qu'il propose, une Europe

définitivement réconciliée et prospère, que par celle de ses réalisations tangibles, avec la création d'une monnaie commune comme exemple le plus frappant. Le modèle de la construction européenne est susceptible d'inspirer d'autres pays.

Cependant les Européens présentent aussi des lacunes. Ambitieux pour eux-mêmes, ils manquent de grands desseins pour les autres, les peuples qui sont hors d'Europe. À ceux-là on propose des accords de faible ampleur (accords douaniers, programmes d'assistance) sans chercher à leur insuffler l'enthousiasme de développer leur propre vision politique. Autre lacune importante : de nombreux pays (ou citoyens européens) sont mal à l'aise à l'idée de recourir à des moyens militaires sur la scène internationale. Or l'usage de la force est un constituant essentiel de la souveraineté, dont il est dangereux – et surtout illusoire – de prétendre se priver. Enfin, les Européens ne se mettent pas en situation de peser sur l'ensemble des questions internationales. De manière plus ou moins consciente, ils continuent à raisonner en termes de zones d'influence. Or l'Europe devrait être présente sur l'ensemble des dossiers internationaux, aussi éloignés fussent-ils du continent européen et de ses zones de rayonnement naturel.

Comme le souligne Kagan, la posture actuelle des États-Unis est très différente. Ces derniers ne sont pas avares de grandes visions pour tous ; ils n'hésitent plus à employer la force ; et ils s'impliquent partout sur le globe. Si l'on combine ces différences avec celle mentionnée plus haut, on obtient par exemple les différences d'approche au Moyen-Orient, qui voient les Européens comme débordés par le volontarisme américain. Les États-Unis n'hésitent en effet pas à définir une nouvelle entité

19. *National Security Strategy of the United States of America*, octobre 2002.

géopolitique – le « Grand Moyen-Orient », espace qui irait du Maroc à l’Afghanistan –, à utiliser la force et à alimenter leur vision d’une théorie des dominos positive dans la région. Les Européens poursuivent, eux, une politique plus classique et plus incrémentale d’interaction avec les différents pays de la zone – notamment dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen – souhaitant tout à la fois une ouverture progressive des régimes vers la démocratie et le maintien de la stabilité régionale (qui implique souvent la stabilité politique au sein des divers États).

Les approches européennes et américaines contemporaines divergent donc aussi bien dans leur rythme que dans leur style. La suprématie américaine se manifeste par la capacité qu’ont souvent les États-Unis à formuler les problématiques internationales selon leurs propres termes. Poser les problèmes avant les autres et les formuler à sa manière procure un temps d’avance qu’il est difficile de rattraper. En combinant la force de frappe que leur procure leur statut de puissance dominante avec une propension à développer des schémas explicatifs des évolutions internationales (qui plus est dans leur propre univers linguistique), les États-Unis animent les débats autant qu’ils les mènent. Même dans la sphère intellectuelle, l’essentiel des idées contemporaines relatives aux relations internationales – de la « fin de l’histoire » au « choc des civilisations » en passant par le *soft power* – viennent d’outre-Atlantique. Concentrée sur les questions relatives à son union, l’Europe se retrouve bien souvent en retrait et ne parvient pas à affirmer sa complémentarité.

LE RAPPORT À LA NORME INTERNATIONALE : UNE INVERSION DES RÔLES DÉFINITIVE ?

À la suite de l’opération franco-britannique sur Suez, le président Eisenhower (qui n’en

avait pas été préalablement informé) déclara au cours de l’allocation télévisée dans laquelle il condamnait fermement l’intervention de ses alliés : « Car nous n’approuvons pas l’emploi de la force comme moyen sage et adéquat de régler les différends internationaux²⁰. » *A contrario*, rappelons le peu d’estime dans laquelle le général de Gaulle, revenu au pouvoir deux ans plus tard, tenait l’Organisation des Nations unies (ONU). La structure du système international a profondément changé : entre Suez (1956) et Bagdad (2003), les positionnements respectifs des Américains et des Européens se sont presque inversés.

Les Européens s’accrochent aujourd’hui à une norme internationale qui semble d’autant plus peser aux Américains que leur tradition légaliste est enracinée. Citons la dénonciation par les États-Unis en mars 2005 d’un protocole optionnel de la Convention de Vienne de 1963 (relations consulaires), protocole qui donne à la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye juridiction sur les conflits nés de l’application de cette convention. Les États-Unis reprochaient aux groupes d’opposition à la peine de mort d’instrumentaliser le droit d’accès à leurs représentants consulaires par les personnes détenues dans un pays tiers, droit reconnu par la convention, dans le but d’altérer le cours des procédures judiciaires domestiques. Un autre exemple d’antagonisme dans le domaine juridique est l’opposition en 2004-2005 entre les Américains et les Européens au Conseil de sécurité sur une série de projets de résolution concernant le Darfour (ouest du Soudan), non pas sur les objectifs à atteindre – le renforcement d’une force d’interposition afin d’empêcher les massacres de populations civiles – mais sur la nature du tribunal international devant lequel devraient être jugés les

20. H. Kissinger, *Diplomacy*, New York, Touchstone, 1994, p. 541 (traduction française : *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, p. 487).

responsables de ces crimes. La plupart des pays militaient pour un renvoi devant la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye, ce à quoi se sont longtemps farouchement opposés les États-Unis, pour éviter d'entériner le rôle d'une instance qu'ils ne reconnaissent pas (dans un souci de protection de leurs ressortissants engagés dans des opérations à l'extérieur).

Plus généralement, c'est la question de la légitimité internationale qui est posée. L'intervention au Kosovo (1999) avait déjà brouillé le rapport au droit puisqu'elle avait été menée sans l'aval explicite des Nations unies. Une démarche plus politique avait primé sur une approche essentiellement juridique (sachant que la frontière entre les deux est rarement hermétique). Lors de la crise irakienne, la norme internationale – en l'espèce les implications des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies – était omniprésente, la France s'y arc-boutant et les États-Unis les relativisant. Ce n'est probablement pas un hasard si l'Europe se retrouve du côté du statu quo tandis que les États-Unis refusent de se laisser enfermer dans un carcan dont ils estiment qu'il ne leur permet pas de défendre au mieux et en toute circonstance leurs intérêts nationaux. La France a choisi de miser sur la norme internationale, à la fois parce qu'elle croit en son principe et qu'elle joue un rôle pivot au sein du système international en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Les États-Unis de l'Administration Bush ont choisi une approche à géométrie variable : les Nations unies sont un levier parmi d'autres dans la panoplie de la politique étrangère et de sécurité américaine. Une des caractéristiques importantes de cette politique est d'être plus facilement réversible que celle de la France. Là encore, avec de la bonne volonté et un sens politique, ces différences d'approches peuvent s'avérer complémentaires.

4. La nécessité d'un rapport de puissance à puissance

CONSTRUCTION EUROPÉENNE : LA CONTRE-PRODUCTIVE AMBIVALENCE AMÉRICAINE

Il n'y aurait pas eu de construction européenne sans les États-Unis. Sans leur impulsion politique et financière après la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'Europe n'était qu'un champs de ruines. Sans la sécurité que le parapluie américain offrait à une Europe de l'Ouest si fragile face à l'Union soviétique. Sans l'exemple même que le fédéralisme américain pouvait inspirer aux plus visionnaires des Européens d'alors. Ce n'est probablement pas un hasard si l'un des pères fondateurs de l'Europe fut Jean Monnet, atlantiste convaincu.

Il n'en reste pas moins que le terme qui caractérise le mieux, sur la longue période, l'attitude des États-Unis envers la construction européenne est celui d'ambivalence, et ce, pour plusieurs raisons. Comme tout projet qui réussit, il est susceptible d'agacer, même l'un de ses partisans. Ensuite, l'Europe est presque condamnée à être « trop ceci » ou « pas assez cela » aux yeux des Américains : trop puissante lorsqu'elle parle d'égal à égal avec les États-Unis, comme dans le domaine des relations commerciales ; pas assez présente lorsqu'il s'agit de partager le fardeau de la sécurité mondiale. Les États-Unis voient par ailleurs la montée en puissance progressive de l'Europe dans le domaine de la sécurité comme un facteur potentiellement déséquilibrant du levier qu'ils privilégient pour le cadre européen, celui de l'OTAN. Enfin, si les États-Unis préfèrent l'Europe quand elle parle d'une seule voix pour ne pas ajouter à la cacophonie mondiale, ils voudraient être bien sûrs

que cette voix s'accorde avec la leur. D'une façon générale, les États-Unis souhaitent une Europe forte, mais pas trop.

C'est dans cette perspective historique qu'il faut resituer l'évolution apparente de l'Administration Bush d'un mandat à l'autre. Dans le contexte de la crise irakienne, la première équipe Bush n'hésitait pas à attiser les divisions intra-européennes. Donald Rumsfeld s'illustra particulièrement en ce domaine, en introduisant le concept très diviseur d'une « vieille Europe » – représentée par l'Allemagne et la France – n'incarnant plus la nouvelle réalité européenne et atlantique²¹. Le discours de la seconde Administration Bush a changé. Selon Condoleezza Rice, « les États-Unis sont favorables à l'unification croissante de l'Europe. L'Amérique a tout à gagner à avoir une Europe plus forte comme partenaire dans la construction d'un monde meilleur et plus sûr²² ». L'avenir donnera ou non de la substance à ce discours. Ce qui est sûr, c'est que la revitalisation du partenariat transatlantique, dans un contexte d'affermissement de la puissance européenne, passe par la disparition de l'ambivalence américaine.

Depuis la tornade Kagan, de nombreux ouvrages d'auteurs américains ont insisté sur l'idée que l'avenir était européen : la puissance de l'Europe s'affermirait inexorablement ; le rêve européen, moderne, remplacerait un rêve américain affadi ; la vision européenne s'imposerait naturellement au monde²³. Ces considérations géopolitiques intéressantes ne relèvent pas directement de la problématique transatlantique de ce chapitre car elles s'articulent autour d'une approche comparative des formes de puissance et reposent sur des hypothèses fortes souvent discutables. Disons simplement ici que l'Union européenne est suffisamment puissante et émancipée pour suivre le chemin qu'elle s'est tracé et évaluer les dispositions des États-Unis à son égard dossier

par dossier. Toutefois, tant qu'elle se cherchera une identité dans le domaine de la sécurité, l'Union sera traitée comme quantité négligeable par les États-Unis, qui supportent mal ce qu'ils perçoivent comme de la faiblesse.

LE LIEN TRANSATLANTIQUE FACE À LA QUESTION CHINOISE

Le lien transatlantique s'est d'abord effrité avec la disparition de l'Union soviétique. Rien de tel en effet que la crainte d'un même ennemi pour souder un ensemble. Les malentendus transatlantiques à l'époque de la guerre froide ne faisaient perdre de vue à personne la prégnance de la menace soviétique et l'identité du pourvoyeur de sécurité de dernier ressort. Le flottement des années 1990 – encore aujourd'hui appelées « après-guerre froide » – a été occulté par les attentats du 11 septembre 2001. La crise transatlantique autour de la question irakienne a suivi, mais l'élément nouveau qui travaille en profondeur la relation transatlantique, c'est la Chine.

La Chine est en passe de devenir la question géopolitique primordiale aux yeux des Américains. Ils surveillent sa montée en puissance de très près. Quand la stratégie de sécurité nationale américaine affirme que le pays disposera de forces qui dissuaderont « des adversaires potentiels de renforcer leur arsenal militaire dans l'espoir de dépasser, ou d'égaliser, la puissance des États-Unis », c'est la Chine qui est visée au premier chef. Par ailleurs, les Américains prennent au sérieux le risque d'une confrontation entre la Chine populaire et Taiwan. Le dossier du nucléaire

21. Intervention du 22 janvier 2003, <www.dod.gov/transcripts/2003/t01232003_t0122sdfpc.html>.

22. Paris, 8 février 2005, <www.state.gov/secretary/rm/2005/41973.htm>.

23. J. Rifkin, *The European Dream: How Europe's Vision of the Future Is Quietly Eclipsing the American Dream*, New York, Tarcher/Penguin, 2004 ; T.R. Reid, *The United States of Europe: The New Superpower and the End of American Supremacy*, New York, Penguin, 2004.

nord-coréen, dans lequel Pékin a un rôle central à jouer, et la question de la sécurité du Japon, qui s'oppose de plus en plus ouvertement à la Chine, complètent ce tableau. À ces questions de sécurité s'ajoute le fait que les États-Unis craignent la dépendance économique grandissante avec la Chine, aussi bien en termes commerciaux (raison pour laquelle ils exigent régulièrement une réévaluation du yuan) que financiers (ce pays est le deuxième détenteur de bons du Trésor américain au monde). Une véritable obsession chinoise est en train de naître aux États-Unis.

Ce tropisme chinois concerne le lien transatlantique pour plusieurs raisons. D'abord, les conséquences tirées de la montée en puissance de la Chine ne sont pas nécessairement les mêmes des deux côtés de l'Atlantique. Les pays qui souhaitent l'émergence d'un monde multipolaire – une majorité de Français considèrent que le monde serait plus sûr si un autre pays était aussi puissant que les États-Unis – sont susceptibles d'envisager la montée en puissance de la Chine comme un facteur rééquilibrant des relations internationales²⁴. Ensuite, le fameux marché chinois, qui n'en finit pas d'aiguiser l'appétit des entreprises occidentales, place les deux partenaires en situation de concurrence directe, situation à laquelle les autorités politiques respectives peuvent difficilement être insensibles. Par défaut enfin : en l'état actuel des choses, l'Europe n'a qu'un rôle mineur à jouer, aux yeux des Américains, dans une relation avec la Chine dont ils voudront garder la maîtrise. Plus la Chine monte, moins l'Alliance atlantique est centrale pour les Américains sauf si les Européens décident de s'impliquer, de façon crédible, dans les problématiques de sécurité de cette région du monde.

Au printemps 2005, l'hypothèse d'une levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes à la Chine rencontrait une très vive opposition aux États-Unis. Le premier vrai test du nou-

veau chapitre transatlantique annoncé par la seconde Administration Bush a trait à la question chinoise.

Conclusion

La crise irakienne a sérieusement mis à mal la relation transatlantique. S'il est difficile d'en contraster l'intensité avec les crises précédentes – quels sont en effet les critères objectifs pour le faire ? –, il est éclairant de la replacer dans son contexte. Les États-Unis, profondément blessés par les attentats du 11 septembre, compensent l'état de fluctuation du système international par un volontarisme qui laisse souvent l'Europe pantoise, ou divisée. Pourtant, seules des analyses à gros traits peuvent conclure à une divergence fondamentale. La réalité est plus complexe que cela : les sociétés européennes et américaine semblent enraciner encore un peu plus leurs différences alors même que les quinze dernières années correspondent à la période la plus intense d'intégration économique de l'histoire transatlantique. La relation transatlantique se caractérise en fait par un mélange de concurrence et de coopération.

Dans la sphère politique et stratégique, la revitalisation du partenariat transatlantique nous semble passer par les mesures suivantes : la réduction de l'abcès irakien, afin de rétablir le niveau de confiance d'avant la crise et de repartir sur des bases claires ; l'établissement d'un rapport adulte – de puissance à puissance – entre les États-Unis et l'Europe ; la levée de l'ambivalence américaine vis-à-vis de la construction européenne ; une implication plus énergique et innovante de l'Europe sur l'ensemble des dossiers internationaux ; enfin, la maximisation du potentiel d'influence

24. *Pew Global Attitudes Survey*, 2004.

sur la sphère internationale dont disposent les partenaires atlantiques du fait de la complémentarité de leur approche. Les valeurs fondamentales communes aux deux continents leur donnent la capacité de dépasser leurs dif-

férends pour aboutir à de meilleures solutions aux problèmes internationaux. Américains et Européens restent les moins mauvais alliés possibles.

Bibliographie

D Discours du président George W. Bush à Bruxelles, 21 février 2005, <www.whitehouse.gov>.

G Garton Ash, T. (2004), *Free World: America, Europe, and the Surprising Future of the West*, Londres, Penguin.

Gordon, P. et J. Shapiro (2004), *Allies at War: America, Europe, and the Crisis over Iraq*, New York, McGraw-Hill.

H Hamilton, D. et J. Quinlan (2004), *Partners in Prosperity: The Changing Geography of the Transatlantic Economy*, Washington, D.C., Center for Transatlantic Relations, Johns Hopkins University.

K Kagan, R. (2002), « Power and Weakness », *Policy Review*, n° 113, juin-juillet (traduction française : « Puissance et faiblesse », *Commentaire*, vol. 25, n° 99, automne 2002).

Kupchan, C. (2002), *The End of the American Era: U.S. Foreign Policy and the Geopolitics of the 21st Century*, New York, Knopf.

P *Pew Global Attitude Survey*, 2002 et 2004, <www.people-press.org>.